FLASH NOTE

04.05.2022

Tout comprendre aux obligations en quelques minutes

Publié
4 Mai 2022

Longueur
5 minute(s) de lecture

Qu'est-ce qu'une obligation ? Comment fonctionne cet actif financier ? Quels sont ses avantages ? Autant de questions qu'un investisseur particulier peut se poser lorsqu'un conseiller financier lui demande s'il souhaite investir dans des actions ou des obligations.

Voici donc quelques éléments pour mieux appréhender les obligations, une classe d'actifs souvent méconnue bien que de nombreuses personnes détiennent des obligations sans forcément le savoir à travers l'épargne salariale ou des assurances-vie par exemple.

Qu'est-ce qu'une obligation ?

Une obligation est un **emprunt émis par un Etat, une collectivité locale ou une entreprise afin de financer son activité économique ou son développement (routes, services de télécommunications, acquisitions, etc.).** En achetant une obligation, un investisseur prête de l'argent en échange d'une rémunération (le coupon) sur une durée précise connue dès le départ. A l'échéance de l'obligation, sauf

rémunération (le coupon) sur une durée précise connue dès le départ. À l'échéance de l'obligation, sauf faillite, son émetteur rembourse le capital qu'il a initialement emprunté.

Une obligation est **un contrat** par lequel l'émetteur s'engage à rembourser son prêt. Dès lors, **le critère le plus important lorsque l'on investit** dans des obligations est **la capacité de l'émetteur à rembourser sa dette**, sa solvabilité, peu importe la croissance de son activité. Il est ainsi tout à fait possible d'acheter des obligations émises par des entreprises enregistrant peu ou pas de croissance de leurs résultats si elles sont en mesure de rembourser leur prêt.

Les obligations sont le type le plus courant d'actifs financiers dits « à revenu fixe » (Fixed Income en anglais). Les titres de Fixed Income sont appelés ainsi car ils permettent à un investisseur d'obtenir des revenus fixes, à la différence par exemple des actions traditionnelles dont les dividendes peuvent varier de manière importante.

Les principales caractéristiques d'une obligation

la valeur nominale est la valeur de l'obligation lors de son émission ;
la maturité (ou l'échéance) représente la durée du prêt ;
le coupon correspond aux intérêts versés ;
la devise d'émission est la devise dans laquelle l'obligation a été émise ;
la notation de crédit mesure la qualité de la solvabilité de l'émetteur ;
la nature de taux d'intérêt définit si le taux de rémunération de l'obligation est fixe, variable ou nul.

Le fonctionnement d'une obligation

Contrairement à une idée reçue, **une obligation n'est pas un actif financier dont la valeur est stable** dans le temps. Elle évolue entre l'émission et l'échéance de l'obligation. **Un investisseur peut se retrouver avec une obligation dont la valeur est inférieure à son prix d'acquisition.** Outre la loi de l'offre et de la demande, la variation des taux d'intérêt peut avoir une influence directe dans les variations du prix d'une obligation.

Avant son échéance, la valeur d'une obligation varie en sens inverse des taux d'intérêt : elle monte si les taux baissent et inversement.

Pourquoi les niveaux de rémunération peuvent-ils être différents ?

La **rémunération versée à l'investisseur dépend de la durée d'emprunt et du profil de risque**de l'émetteur. Comme pour un emprunt immobilier, **plus la durée de l'emprunt contracté est longue, plus le taux d'intérêt est élevé.** De même, **plus le profil de risque de l'emprunteur est élevé, plus le taux d'intérêt de l'obligation est important.**

Il existe **plusieurs catégories d'obligations** qui dépendent du profil de risque de l'emprunteur. La **catégorie investissement** (ou investment grade) regroupe les profils les mieux notés par les agences de notation (Standard & Poor's, Moody's, Fitch Ratings…). Les obligations à **haut rendement** (high yield) correspondent à des profils d'emprunteur présentant un risque plus élevé.

Les avantages des obligations

Le détenteur d'une obligation est assuré, sauf en cas de faillite, d'un**revenu fixe et régulier suivant des échéances prédéfinies sur une période donnée** – à l'exception des obligations à coupon zéro (voir la partie Les principaux types d'obligations).

Le créancier, celui qui détient l'obligation, est**prioritaire face à l'actionnaire en cas de défaillance (faillite)** de l'emprunteur. Dans ce cas, la vente des actifs de l'entreprise sert à rembourser en priorité ses créanciers, les actionnaires se partageant le solde éventuel.

Les obligations permettent de**diversifier le portefeuille de titres** d'un investisseur.

Sauf en cas de faillite, les obligations permettent de**préserver le capital** investi si leur détenteur les conserve jusqu'à leur échéance.

Les principaux types d'obligations

Les obligations à taux fixe offrent une rémunération fixée lors de leur émission qui ne change pas

durant toute la durée de vie des titres.

Les obligations à taux variable offrent une rémunération dont le montant varie selon l'évolution des taux d'intérêt des marchés financiers.

Les obligations à coupon zéro ne génèrent aucune rémunération régulière. Les intérêts sont capitalisés durant toute la durée de vie de l'emprunt et sont versés en totalité à l'échéance du prêt.

Les obligations indexées sur l'inflation permettent de protéger l'investisseur contre la hausse des prix, les intérêts versés par l'émetteur et le remboursement du capital évoluant en fonction de l'inflation.

Enfin, il existe des obligations qui peuvent être converties ou remboursées en action(s) : les **obligations convertibles** et les **obligations remboursables en action(s).**

Quelle est la différence entre le taux nominal et le taux réel ?

En achetant une obligation, un investisseur prête de l'argent en échange d'une rémunération déterminée par un taux d'intérêt convenu entre l'investisseur et l'emprunteur. Il s'agit du taux effectivement payé qui est également appelé **taux nominal.**

Or pour avoir une estimation plus réaliste de ce que rapportera réellement une obligation à investisseur, il faut raisonner non pas en termes « nominaux » mais en termes « réels » pour tenir compte de l'évolution des prix. Pour cela, le taux nominal est corrigé de l'inflation. C'est ce que l'on appelle le **taux réel** (ou rendement réel).

Comment investir dans les obligations ?

Il est possible d'investir directement dans des obligations mais cela peut nécessiter des fonds importants, la valeur nominale d'une obligation étant en général de plusieurs dizaines, voire centaines, de milliers d'euros. **Le plus simple pour un investisseur particulier est d'investir par l'intermédiaire de fonds d'investissement.**

Gérés par des professionnels, de tels fonds profitent du **savoir-faire et de l'expérience** d'experts pour **sélectionner les titres** dans lesquels investir mais aussi **diversifier** les risques et les investissements.

Chez Carmignac, nous nous appuyons sur **plus de 30 ans d'expérience dédiée uniquement à la gestion**

> **de l'épargne** de nos clients. **Nous investissons dans l'intérêt de nos clients** en mettant à leur service notre expertise pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs d'épargne à long terme.

Faire la différence entre les obligations et les actions

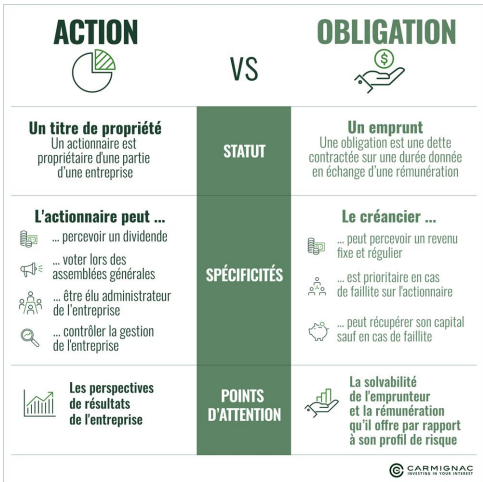

Pour découvrir la gamme obligataire Carmignac

Cliquez ici

Informations légales importantes

Ce document est publié par Carmignac Gestion S.A., société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en France, et sa filiale luxembourgeoise, Carmignac Gestion Luxembourg, S.A., société de gestion de fonds d'investissement agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), suivant le chapitre 15 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010. "" Carmignac "" est une marque déposée. "" Risk Managers "" est un slogan associé à la marque Carmignac. Ce document ne constitue pas un conseil en vue d'un quelconque investissement ou arbitrage de valeurs mobilières ou tout autre produit ou service de gestion ou d'investissement. L'information et opinions contenues dans ce document ne tiennent pas compte des circonstances individuelles spécifiques à chaque investisseur et ne peuvent, en aucun cas, être considérées comme un conseil juridique, fiscal ou conseil en investissement. Les informations contenues dans ce document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être changées sans préavis. Ce document ne peut être reproduit, en tout ou partie, sans autorisation préalable.